

A.R. PREFECTURE

016-211602875-20110721-2011_8_1-DE

Regu le 23/08/2011

Délibération :
N°2011_8_1

L' an deux mille onze , le jeudi 21 juillet à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil, à ROULLET-ST-ESTEPHE, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul KERJEAN, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 27

Date de convocation du Conseil : 15 Juillet 2011

Présents : 19

Présents :

Votants : 22

Titulaires : Monsieur KERJEAN Jean-Paul, Monsieur KLEIN André, Monsieur BOUCHERE Bernard, Monsieur LACROIX Jacques, Madame LABUSSIÈRE Annie, Madame SIMONET Béatrice, Madame DESMET Sophie, Mademoiselle BALAN Gaëlle, Monsieur DE SOUSA José, Monsieur JOURDAIN Christian, Monsieur POT Robert, Madame GAUTHIER Odette, Madame MOREAU Martine, Madame DUFOUR Annabelle, Monsieur COUDRIN Jean-Paul, Monsieur GARDAIS Jany, Madame BARBAT Véronique, Madame AFGOUN Sabrina, Monsieur MONTALESCOT Michel

**Objet : Tarifs : révision pour
la cantine, la garderie et le
ramassage scolaire**

Pouvoirs : Madame ROCHARD Marie-Claude a donné pouvoir à J-P COUDRIN
Monsieur GUILLORIT Jérémie a donné pouvoir à André KLEIN
Monsieur VALLAT Bernard a donné pouvoir à Sophie DESMET

Excusés : Monsieur VALLAT Bernard, Monsieur EGYED Eric, Madame LEGER Daniéla, Monsieur MORALES Sébastien, Madame ROCHARD Marie-Claude, Madame LASSALLE Françoise, Monsieur POIREAU Olivier, Monsieur GUILLORIT Jérémie

Secrétaire de séance : Madame Martine MOREAU

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et sur proposition de la commission scolaire du 23 juin 2011,

- décide à la majorité (1 abstention) de modifier les tarifs ci-dessous ainsi qu'il suit :

* **Garderie**

½ journée (matin ou soir) 1.60 € (1/2 tarif à partir du 3^{ème} enfant, soit : 0.80 €)
Journée : 2.15€ (1/2 tarif à partir du 3^{ème} enfant, soit : 1.10 €)

* **Ramassage scolaire**

Prix mensuel : 19.00 € (1/2 tarif à partir du 3^{ème} enfant, soit : 9.50 €)

* **Cantine scolaire**

Prix unitaire : 2.10 €
Tarif mensuel : 31.50 € (1/2 tarif à partir du 3^{ème} enfant, soit : 15.75 €)
Tarif enseignants : 5.00 € (*inchangé*)

Ces tarifs seront applicables à compter de la rentrée scolaire 2011/2012.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

A Rouillet-St-Estèphe, le 19 août 2011

Le Maire,

Jean-Paul KERJEAN